

L'histoire constitutionnelle suisse inspiratrice de la réforme des institutions européennes?

Autor(en): **Tschoumy, Jacques-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Thema-Bulletin = Bulletin thématique / Forum Helveticum**

Band (Jahr): **1 (2001)**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-833116>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE SUISSE INSPIRATRICE DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ?

Jacques-André Tschoumy, Maison de l'Europe Transjurassienne

Quand on parle d'Europe, en Suisse, tout de suite on pense aux Accords bilatéraux ou au vote du 4 mars 2001. Or, sept accords ne peuvent fermer la réflexion pour sept ans, notre rapport à l'Europe ne se confine pas à la libre circulation des personnes, au transport et à la recherche. Et les démocraties sont des cocottes-minutes. Lorsque le discours politique se ferme pour un temps, c'est aux sociétés civiles de prendre le relais et d'exprimer un discours civique. Toute notre histoire suisse est marquée de cette vitalité.

L'histoire constitutionnelle suisse en référence

Or, la Suisse ne peut rester indifférente au débat sur la réforme des Institutions européennes. C'est tout 1848 qui lui revient en tête. Au très récent discours de Lionel Jospin et à son modèle d'une Suisse d'avant-1848, celui de « *la grappe de raisins* »-, s'oppose le modèle allemand de Gerhard Schröder, celui de la Suisse d'après-1848, -dit de « *l'orange* ». L'axe Paris-Bonn était autrefois proclamé « colonne vertébrale » de l'Europe à créer. Le nouvel axe Paris-Berlin a ses premières distorsions.

Il est donc particulièrement significatif que des milieux proches de Bruxelles et de Strasbourg aient demandé à une organisation non gouvernementale, à la fois civique, civile, européenne et suisse, de construire au cours de l'hiver 2001/02 une Conférence intitulée : « *L'histoire constitutionnelle suisse, source d'inspiration pour l'avenir de l'Europe ?* »

Les organisateurs, au niveau européen, sont une ONG reconnue auprès de l'Union Européenne, la *Fédération Internationale des Maisons de l'Europe*, à Saarbrücken, en Allemagne, et en Suisse, la *Maison de l'Europe Transjurassienne*, installée à Neuchâtel. La Conférence réunira divers experts et se déroulera en trois sessions successives à Otzenhausen, en Allemagne, à Lyon, en France, puis au Château de Lenzbourg, en Suisse. L'ensemble de la manifestation a reçu le Haut-Patronage du Département fédéral des Affaires étrangères, par le conseiller fédéral Joseph Deiss, de la Commission de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe, et d'Arnold Koller, ancien Conseiller fédéral, président actuel du Forum Helveticum. Les travaux seront régulièrement

diffusés sur sites Internet de la Maison de l'Europe et du Forum Helveticum. Soutenue par financements publics, semi-publics et privés, européens et suisses, la manifestation bénéficie de l'appui actif des conseillers nationaux Barbara Polla (PL), François Lachat (PDC), président de la Délégation parlementaire suisse au Conseil de l'Europe, Yves Christen (PRD), futur Président du Conseil national, et Andy Gross (PS), membre de la Délégation parlementaire suisse au Conseil de l'Europe.

C'est maintenant le bon moment

L'examen comparé des Constitutions suisse et européenne tombe à point nommé. Le Sommet de Nice de décembre 2000, par sa Charte des droits fondamentaux, a fondé les bases de construction d'une Constitution européenne, et 2004 est la date prévue pour une réforme aboutie des institutions européennes. C'est donc le bon moment. D'aucuns pourraient penser que la modestie siérait à la Suisse. Le vote négatif du 4 mars est dans toutes les mémoires. Et la faible taille de la Suisse, avec ses sept millions d'habitants, obligerait à plus de pudeur, selon certains. Notre réponse est négative. La taille comparée d'ensembles fédérés de sept et de 380 millions d'habitants, ne joue aucun rôle en l'espèce. Le thème est en tous points identique et pour l'Europe, même élargie à 700 millions, et pour la Suisse : faire tenir ensemble un ensemble divers.

Vues controversées

Le principe même de fédéralisme est disputé. Les uns, en France, lui prêtent une menace, à terme, pour les Etats constitutifs. « A l'image des Länder allemands et des Etats fédérés américains », ajoute Lionel Jospin, dont la perception est connotée par toute une histoire de France.

Mais Appenzell, les Grisons et Vaud auraient-ils survécu sans le fédéralisme ? Pour nous, Suisses, le fédéralisme est au contraire garant de l'identité cantonale. Notre Constitution le dit explicitement. Voilà pourquoi, en 1848, fut fondée la Suisse moderne, avec ses deux Chambres et sa double majorité. Le mécano est compliqué, certes. Mais il permet qu'un édifice complexe tienne ensemble. Et que se valorisent les diverses composantes de l'Etat, dans une juste distribution des tâches. C'est cela qui intéresse l'Union Européenne, et c'est cela qui sera particulièrement développé lors de la session de Lyon, en regard d'une histoire constitutionnelle française à parcours bien différent.

Débat civique permanent

Lorsque le discours politique est bloqué, il appartient aux sociétés civiles de lever le couvercle, et de prendre le relais. Toute notre histoire suisse s'est construite dans ce débat jamais terminé et sans cesse relancé. Voilà pourquoi la Maison de l'Europe transjurassienne a accepté la demande internationale de conduire la Conférence, en lien avec Forum Helveticum et diverses organisations civiques suisses. Voilà pourquoi, à Otzenhausen, en Sarre allemande, en septembre 2001, à Lyon en décembre, et au Château de Lenzburg, lieu symbolique, en avril 2002, à la veille de l'Exposition nationale, l'histoire constitutionnelle européenne se mesurera à l'histoire constitutionnelle suisse.

L'une s'inspirera-t-elle de l'autre ? Réponse en 2004.

Adresse suisse de la Conférence :

Netzwerk Müllerhaus, 5600 Lenzburg 1, tél. : 062 888 01 00